

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

---

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal et ont reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 942-26

*« Règlement concernant la régie interne de la tenue des séances du conseil municipal »*

- Avis de motion : 10 mars 2026
- Dépôt du projet de règlement : 10 mars 2026
- Adoption du règlement : 14 avril 2026

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00-49

*« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'intégrer une interdiction d'arrêt sur une partie de la rue Bourgeois »*

- Avis de motion : 10 mars 2026
- Dépôt du projet de règlement : 10 mars 2026
- Adoption du règlement : 14 avril 2026

*Cette modification vise à intégrer l'interdiction d'arrêt en tout temps, sur une distance de 25 mètres, de part et d'autre de la courbe extérieure (côté ouest) de la rue Bourgeois, adjacente au Collège Charles-Lemoyne.*

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance des règlements peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca).

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 avril 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Directrice des Services juridiques et greffière